

PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO

EXAMEN POST-LÉGISLATIF

AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (ACIDE DÉSOXYRIBONUCLÉIQUE), CHAP. 5:34

MANDAT

- Devoir constitutionnel de demander des comptes à l'exécutif concernant le statut des lois.
- Habilité en vertu du Règlement à examiner toute législation.
- Lié à aucun mécanisme de déclenchement ou d'EPL.

PORTÉE

- Aucun comité dédié à l'EPL
- L'EPL est désormais un objectif constant de la plupart des enquêtes menées par les comités permanents
- Selon la nature d'une enquête, un comité décidera d'examiner la mise en œuvre d'une loi entière ou de certaines dispositions uniquement

PARTICIPANTS

- Neuf (9) juges de la Cour suprême
- Personnel parlementaire
- Organismes d'application
- Autres parties prenantes
- Public

PROCESSUS

PROPOSITION D'ENQUÊTE

- ✓ Identifier la législation
- Définir les objectifs de l'examen
- Identifier les organismes d'application
- Recherche et collecte de données
- Liste de questions pour les soumissions écrites

PROCESSUS

- Document de discussion
- Enquête en privé ou en public
- Analyse des preuves
- Rapport avec des recommandations
- Réponses des ministères
- Suivi

CALENDRIER

- L'examen commence 3 à 5 ans après l'entrée en vigueur
- Le calendrier du processus d'examen dépend de la complexité
- Processus d'examen entre 3 mois et 1 an

ÉTUDE DE CAS

Loi sur l'administration de la justice (acide désoxyribonucléique), chap. 5:34

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (ACIDE DÉSOXYRIBONUCLÉIQUE), CHAP. 5:34

- Identifie le TTFSC en tant que laboratoire de police scientifique officiel à Trinité-et-Tobago
- Prévoit la création d'une banque de données génétiques nationale à des fins judiciaires
- Habilite le ministre à créer des réglementations pour donner effet à la loi

MISSION

- Loi sanctionnée en mai 2012
- Les crimes graves étaient en hausse
- La loi sur les données génétiques prévoit des mécanismes pour améliorer la détection et les taux de condamnation
- 2015 : plusieurs aspects de la loi n'étaient pas appliqués
- Le juge de la Cour suprême à la Sécurité nationale a entamé un EPL

PORTÉE

- Fait partie d'une enquête plus large
- Objectifs liés à la loi :
 - identifier les difficultés rencontrées par le TTFSC
 - déterminer l'efficacité de l'échantillonnage médico-légal et du processus de collecte de données génétiques
- Portée : examiner toutes les dispositions de la loi

PARTICIPANTS

- Organismes d'application Ministère de la sécurité nationale
- Fonctionnaires du TTFSC
- Fonctionnaires du service de police

PROCESSUS

- Proposition d'enquête
- Demande de soumissions écrites
- Document de discussion
- Deux enquêtes publiques
- Analyse des preuves
- Rapport avec des recommandations
- Réponses des ministères
- Suivi

DÉFIS

Niveau externe – contraintes but
financières et humaines

bureaucratiques,

- Niveau parlementaire :
 - députés d'arrière-ban limités
 - manque de volonté politique

LEÇONS RETENUES

- La bureaucratie dans les organismes publics entravent effectivement l'application
- L'EPL permet une application efficiente
- L'EPL devrait être davantage prioritaire dans le processus de supervision
- L'EPL devrait être géré comme un projet avec l'aide des TIC adaptées

MERGI